

QUE madame Monique C. Cormier, vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie, directrice du Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie et professeure titulaire au département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal, soit nommée membre du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques pour un mandat de trois ans à compter des présentes en remplacement de monsieur Yvon Marcoux;

QUE madame Monique C. Cormier, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques, soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacements des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72839

Gouvernement du Québec

Décret 684-2020, 23 juin 2020

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 14^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie qui se tiendra le 25 juin 2020

ATTENDU QUE la 14^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie se tiendra par visioconférence le 25 juin 2020;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, du ministre de l'Éducation et de la ministre déléguée à l'Éducation :

QUE le secrétaire adjoint à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif, monsieur Réjean Houle, dirige la délégation officielle du Québec à la 14^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie qui se tiendra par visioconférence le 25 juin 2020;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre du secrétaire adjoint à la jeunesse, de :

— Madame Anne-Marie Savard, conseillère en affaires internationales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Romane St-Laurent, analyste-conseil, Secrétariat à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif;

QUE la délégation officielle du Québec à la 14^e réunion du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72840

Gouvernement du Québec

Décret 686-2020, 23 juin 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean E. Brochu comme coroner à temps partiel

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (chapitre R-0.2) prévoit que, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, le gouvernement peut nommer des coroners à temps partiel;

ATTENDU QUE l'article 22 de cette loi prévoit que le coroner à temps partiel est rémunéré suivant le tarif adopté par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Jean E. Brochu a été nommé coroner permanent par le décret numéro 1183-2004 du 15 décembre 2004, modifié par le décret numéro 177-2008 du 5 mars 2008;

ATTENDU QUE les besoins du Bureau du Coroner requièrent qu'à compter du 3 juillet 2020, monsieur Jean E. Brochu continue d'exercer ses fonctions à titre de coroner à temps partiel;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique :